

Registre des délibérations
Commune DES RAIRIES

Séance du 3 juin 2013

L'an deux mil treize, le trois du mois de juin, à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs

CHARRIER Joëlle, Maire,

RENOU Serge, TOURAULT Jean-Yves, SEYEUX Oliver, Adjoints,

BELLEUVRE Jean-Claude, MARTINEAU David, STEFANIAK Josiane, MONTRIEUX Gilles,

LANCELOT Patrick, CHATEAU Christelle, Gilles MONTRIEUX, Josiane STEFANIAK SEMENSATIS

Patricia, GODET Philippe, POIRIER Laurence Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ANDROUIN Guillaume, CHATEAU Christelle, GODET Philippe

LIMBOURG Josiane, démissionnaire

Secrétaire de séance : SEYEUX Olivier

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Affichage à la porte de la mairie : 5 juin 2013

-
1. **VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL**
 2. **PROJET MODULAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE**
 3. **REGLEMENT CIMETIERE**
 4. **MISE A JOUR SITE INTERNET**
 5. **FLEURISSEMENT**
 6. **QUESTIONS DIVERSES**

1°) – VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire informe l'assemblée d'une proposition d'achat de ce bâtiment communal cadastré section B n° 879 d'une superficie de 148 m² sis au 26 A, rue Charles de Gaulle, pour un montant de 25000 euros.

Ouïe cette proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la vente de cet immeuble en l'état, pour un montant de 25000 euros
- Dit que les frais notariés en découlant seront à la charge de l'acquéreur
- Charge Madame le Maire des formalités nécessaires à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

2°) - PROJET MODULAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu l'accroissement de l'effectif scolaire à l'école Les Hirondelles
Vu la nécessité d'assurer un bon fonctionnement pour la garderie périscolaire

Considérant le montant estimé de l'opération de mise en place d'un modulaire de 46344.16 euros H.T.,

Après en avoir délibéré,

- Accepte la réalisation de cette opération pour un montant s'élevant à 46344.16 euros H.T.
- Sollicite l'attribution d'une réserve parlementaire aussi élevée que possible
- Charge Mme le Maire de la signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

3°) – REGLEMENT CIMETIERE

Madame le Maire, soumet au vote du Conseil Municipal, le règlement intérieur du cimetière établi par les membres de la commission cimetière.

Après en avoir délibéré, les Conseillers approuvent à l'unanimité ce document.

4°) – MISE A JOUR SITE INTERNET

Accord est donné à M. Chasseboeuf Pascal pour réalisation d'un clip vidéo, de 6 micros-trottoirs et formation pour retouche photos et site le tout pour un montant s'élevant à 1200 euros par 10 oui et 1 abstention.

Dont acte

5°) - FLEURISSEMENT

Mme SEMENSATIS Patricia responsable de la commission fleurissement informe l'assemblée de l'inscription des Rairies au concours des villages fleuris. Les membres du conseil aimeraient que la population soit partie prenante dans l'enlèvement des herbes devant leur habitation, sachant que les nouvelles normes règlementent l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dont acte

6°) – QUESTIONS DIVERSES

- Jardin du souvenir : une réflexion est menée quant à l'implantation de ce site
- Tombes d'enfants : il est voté à l'unanimité l'enlèvement des tombes d'enfants qui auront fait l'objet d'une procédure de reprise au même titre que celles des adultes. Ce carré se nommera dorénavant le carré des anges ».
- Restauration du calvaire : des devis seront demandés à plusieurs entreprises. Possibilité également d'obtenir des subventions ; affaire à suivre
- Monument aux morts : à l'étude le déplacement de ce monument.
- Exhumations : acceptation du devis fourni par Ets Walle pour creusement de 12 fosses, enlèvement d'ossements de 12 tombes en état de reprise pour un montant s'élevant à 2712 euros

- Garderie périscolaire : obtention d'une subvention de 11586.04 euros de l'Etat (25 % du montant H.T.) pour implantation d'un modulaire. des travaux de maçonnerie, d'électricité et de plomberie seront à prévoir.
- Agrandissement mairie : une enveloppe parlementaire de 5000 euros a été obtenue pour ces travaux.
- Soirée Terroir et Gourmandise prévue le 26 juillet prochain, des bénévoles sont requis pour aider à l'organisation de cette manifestation. (contact M. Gilles MONTRIEUX 0241760358)
- Sentiers d'interprétation : le marquage a besoin d'un rafraichissement. Le panneau implanté au Moulin de Chalou devra être déplacé car situé sous une gouttière
- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au 8 juillet 2013, 20 heures
- Remerciements des ADMR ainsi que de l'Association pour le don de sang bénévole de Durtal pour subvention attribuée.

Sans autre question la séance est levée à 21 h 50.